



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 25 JUIN 2026

Le comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 15 juin 2026,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

7 membres titulaires :

M. Lionel CHISS, M. Jacques DORIDAM, M. Dominique DURAND, Mme Manoëlle MARTIN, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Anne FUMERY ;

En présence également de :

Mme Nathalie ROLLAND
Mme Martine MAILLET
M. Philippe DESIREST

suppléante de
suppléante de
suppléant de

M. Lionel CHISS
M. Jacques DORIDAM
M. Dominique DURAND

2 membres titulaires ayant donné pouvoir :

M. Christophe COULON ayant donné pouvoir à Manoëlle MARTIN
Mme Martine BORGEO ayant donné pouvoir à Mme Anne FUMERY

Etaient excusés :

Mme Catherine MARTIN, Mme Nathalie LEBAS, M. Jean DESESSART, M. Jocelyn BELLAMY, M. Denis PYPE, M. Jean CAUWEL, M. Daniel LECA, M. Franck PIA, Mme Joëlle GARAUULT, M. Luc CHAPOTON, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD.

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

Délibérant conformément aux articles L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2026-06-25-03 relatif à l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT que la délibération CS SMABT 2026-03-05-01 du 5 mars 2026 a affecté le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élevant à 3 789 790,25 € en report de la section de fonctionnement au chapitre R002. Le budget primitif 2026 a ainsi été adopté avec une reprise anticipée des résultats.

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 présente un résultat excédentaire pour la section de fonctionnement de 3 789 790,25 € et pour la section d'investissement un solde d'exécution positif de 513 404,85 € ;

CONSIDERANT que les chiffres sont conformes à ceux indiqués pour la reprise anticipée des résultats lors du vote du budget primitif le 5 mars 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 :

- Au compte R002 un montant de 3 789 790,25 € pour le financement de la section de fonctionnement.



Lionel CHISS
Président du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé